

L'An deux mille vingt-deux,
Et le sept février à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

Étaient présents : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Adjoint
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL (arrivé à 19h50),
Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET (arrivée à 19h35), M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Sylvie PESLERBE, pouvoir à Eric THERRY - Mme Laurine RENARD, pouvoir à Sandrine BONNETAIN

Absent : M. Franck LAGNIAUX

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

4/8.1.8 – OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'AVRIL

Madame RIAND expose que suite à des sondages effectués par les associations de parents d'élèves auprès des familles des enfants des écoles Blanche de Castille et du Bois Bonnet, laissant apparaître une réelle attente quant à l'ouverture de Centre de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires, il est proposé de mettre en place un accueil dans les locaux du périscolaire de l'école Blanche de Castille habituellement dévolus au C.L.S.H. de Juillet et dans les mêmes conditions d'accueil d'un maximum de 49 enfants de Maternelle et de Primaire, pour la première semaine des vacances scolaires d'Avril, soit du 25 au 29 Avril 2022.

Si la fréquentation pour cette semaine s'avère satisfaisante, il serait alors proposé l'ouverture du Centre de Loisirs pour d'autres vacances scolaires.

Les tarifs proposés pour ce Centre de Loisirs d'Avril sont identiques à ceux décidés pour le C.L.S.H. de Juillet 2021. L'inscription se ferait pour l'ensemble de la semaine.

Les modulations de tarifs, ainsi que l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. s'appliqueraient pour le paiement de ladite participation.

Le Conseil Municipal doit donc valider l'ouverture de ce C.L.S.H. pour la première semaine des vacances scolaires d'Avril, et en confirmer les modalités.

Monsieur SOBRAL demande ce qu'il adviendrait si le nombre de participants à ce C.L.S.H. était en définitive très faible. Monsieur THERRY confirme qu'à partir du moment où il est décidé avec un minimum de 10 participants d'ouvrir le centre, l'accueil des enfants serait assuré ; mais que l'expérience ne serait pas renouvelée. Il est précisé que les agents du service jeunesse encadreront cette semaine de centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'ouverture du Centre de Loisirs, organisé dans les locaux périscolaires de l'école Blanche de Castille, du 25 au 29 Avril 2022,

CONFIRME que les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète

CONFIRME l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. pour le paiement de la participation des familles à ce Centre,

CONFIRME l'application de tarifs modulés pour les enfants hors Commune

FIXE les tarifs suivant le tableau ci-annexé, à l'identique des tarifs appliqués pour le Centre de loisirs de Juillet 2021.

-Pour extrait conforme-

Le Maire

Claude KRIEGUER

